Et de la même manière les propositions commençant par *e pos* contiennent tout d'abord quelque chose qui, par comparaison avec ce qu'on a dit précédemment, paraît en être la suite, mais à quoi en même temps on ajoute encore une seconde conséquence temporelle ou logique ». Le passage de la conjonction à l'adverbe a pour effet de dissoudre la proposition à membre incident en deux propositions juxtaposées et ainsi de produire l'état de choses primitif deviné par M. Meyer-Lübke. Le sarde *posca* et le prov. *puescas*, *puesc* autorisent à croire que *posqua et *postjaqua sont devenus adverbes, dès le latin vulgaire, par suite d'une évolution analogue à celle de *anqua < antequam et de *antjaqua < anteaquam, mais avec cette différence que les composés sont cette fois tout à fait synonymes des simples. Cette parfaite synonymie a permis aux simples de prendre partout la place des composés et, ces derniers restant toujours conjonctions, d'acquérir ainsi une valeur conjonctive.

Il ressort de cette étude des adverbes romans issus de conjonctions que la juxtaposition de propositions temporelles est un phénomène linguistique beaucoup plus intéressant qu'on ne l'a cru jusqu'ici. On ne pourra plus l'attribuer à l'incapacité où auraient été des barbares des premiers siècles de lier leurs idées, d'ordonner et de subordonner leurs phrases. Ce phénomène fait, bien au contraire, honneur à cette époque primitive, en témoignant d'une remarquable fidélité à la syntaxe latine. Il met aussi en plein relief encore une fois l'importance du rôle de la phonétique dans l'évolution des langues romanes.

LA TERMINAISON ADVERBIALE
NON COMPARATIVE *-EIS*
EN PROVENÇAL ET EN ANCIEN FRANÇAIS

Groupes étymologiques.

I. Anc. franç. *(de)maneis* > *(de)manois*, prov. *(de)manes*.

II. (*a*) Prov. *forseis* ;
(*b*) Anc. franç. *anceis* > *ainçois*, prov. *anceis*.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

Étymologies à rejeter.

I. 1. Lat. de manu + ipsum, Diez, *Etym. Wb.*, p. 560. De ipsum on ne peut tirer que *es*.

2. Dérivé du lat. mane. M. Meyer-Lübke (*Etym. Wb.*, 5294) hésite entre mane et manus; pour la terminaison, il repousse ipsum sans rien proposer à sa place.

II. (*a*) Lat. foras ipsum, Diez, *Etym. Wb.*, p. 149. Le pronom provençal *eis* ne peut pas remonter à ipsum, car le changement de P en *i* est une impossibilité physiologique. Et comment motiver l'emploi de ipsum dans *forseis* « excepté » ?

(*b*) 1. Lat. vulg. antisecus, Diez, *Etym. Wb.*, p. 505. La diphtongue *ei* ne peut venir d'un E ouvert.

2. Lat. ante ipsum, Diez, *ib.*; Zeitlin, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, p. 264; Meyer-Lübke, *ib.*, XI, p. 250. Ce type aurait donné *antes*. D'après M. Meyer-Lübke, en 1887, il est devenu en latin vulgaire *antjesso, et cette forme, au lieu de passer en français à **ancieis* > **ancis*, a subi l'analogie du comparatif *sordeis*. On trouvera une réfutation détaillée de toutes les étymologies du type de ante ipsum > *antjesso au § XCVIII de mes *Recherches philologiques romanes*. Et le latin vulgaire eût eu *antjesso que le français n'en eût tiré que **ances*. Quant à l'influence de *sordeis*, c'est une hypothèse inadmissible par la raison que ante(a) et sordidius appartiennent à des catégories d'idées tout à fait différentes.

3. Lat. vulg. *antius, accentué sur la pénultième, Diez, *Etym. Wb.*, p. 505; A. Thomas, *Romania*, XV, p. 574, XVII, p. 95. M. Thomas, qui avait tiré *ainz* de *antius, veut qu'on ait prononcé longtemps an-tsi-us, qu'on ait déplacé l'accent pour marquer nettement la valeur du comparatif, et qu'en provençal on ait eu la série de formes *ancéos* > *ancées* > *anceis*. Il y aurait beaucoup à dire sur ces hypothèses, mais je me borne à faire remarquer que TI ne devenant *ts* que par l'intermédiaire de TJ, le peuple n'a jamais dit an-tsi-us. M. Thomas croit justifier cette forme en citant Cassiodore : IUSTITIA *cum scribitur, tertia syllaba sic sonat quasi constet ex tribus litteris*, T, Z *et* I. Mais tout ce que cela prouve, c'est que la prononciation du peuple, qui disait TSA, avait influé sur la prononciation des savants, qui dans la lecture avaient renoncé à TI-A en faveur de TSI-A. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les doublets italiens *spazzo* et *spazio*, tirés tous deux de spa-

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

tium, le premier résultant de la prononciation populaire spat-tjo> spat-tso, le second incorporant la prononciation savante spa-tsi-o. Cela suffit pour montrer que *antius ne convient pas plus à *anceis* qu'à *ainz*.

4. Lat. vulg. *antjidius, Schuchardt, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XV, p. 240. M. Meyer-Lübke (*Etym. Wb.*, 494) objecte avec raison que ni *antjidius ni *antjius ne sont justifiables au point de vue latin. Ils laissent inexpliquée la terminaison de *anceis*.

Étymologies proposées.

Dans le *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de Levy, on trouve la forme *manesc*, avec cet exemple :

> E podetz ben albirar que gran gent i ac magganat e mort, que la batalha tornec a *manesc*, que motz remaseron de Sarrazis mortz sus en la roba del valha. (*Prise Dam.*, 151).

Une note nous renseigne sur l'interprétation de ce passage. Paul Meyer propose de lire *cant la batalha* ou *que cant la batalha* ; il voit dans *manesc* l'adjectif *manec*, que Raynouard (IV, p. 150) définit « séjournant, arrêté, fixe, attaché » ; il explique *tornar a manesc*, dans le glossaire, par « s'arrêter », et le traduit (*De captione Damiatae*, p. 12) par « prendre fin ». Chabaneau (*Revue des langues romanes*, 13, 287) commente l'interprétation de P. Meyer en ces termes : « J'assimilerais plutôt notre *manesc* à *manes* (cf. *sirventesc* et *sirventes*, *parentesc* et *parentes*, etc.). *A manesc* serait ainsi la même locution que *a manes*, qui existe encore, dans le rôle d'adverbe et (suivi de *que*) dans celui de conjonction, et qui a le même sens, ou à peu près, que *de manes*, à savoir *soudainement*, *sur-le-champ* ». Cette explication laisse à désirer, et Levy la fait suivre de ces remarques : « Comment comprendre alors *tornec* ? Pour moi le passage n'est pas clair ». Je crois pouvoir éclairer cet exemple unique de *manesc* en tirant de l'ancien italien les passages que voici :

> Cominciato per lo popolo l'assalto, e *battaglia manesca* (Giov. Villani, *Storia*, 12, 20, 2).
> I quali, gran parte iscesi de' cavalli, *manescamente combattero* (*ib.*, 11, 42, 3).

On trouve dans Godefroy les exemples suivants de *demanois* :

> Poignent ensemble tuit li meillor François,
> La veist on un estor *demanois*
> (*Les Loh.*, ap. Duc., *Observ. sur l'hist. de Villeh.*, p. 310).

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

Estes les vos venuz au chaple *demanois*
(J. Bodel, *Sax.*, cclxx, Michel).

Godefroy traduit *demanois* par « alerte, fort, vigoureux, ardent, acharné ». Cette famille de mots étant mieux conservée en italien, l'Académie della Crusca y voit plus clair : « Combattere *manescamente* vale combattere da vicino, per quanto spazio s'arriva colle mani. Lat. *cominus* ». Le radical manus est établi par l'expression *lancia manesca*, qui se trouve également dans Giovanni Villani (11, 65, 2) :

Lanciata gli fu una corta *lancia manesca*.

Manesco répond ici au lat. manualis « qu'on lance avec la main » : *manuales lapides* (Sisenna, ap. Nonus Marcellus, 449, 2). Il est maintenant évident que le texte du passage provençal n'est nullement fautif, que *tornar a manesc* est une locution du type de *tornar a mal*, et qu'il faut traduire non pas : « quand la bataille prit fin », mais bien au contraire : « que la bataille se tourna en mêlée ».

Reste à savoir si *manesc* et *demanois* se rattachent aux adverbes prov. (*de*)*manes*, franç. (*de*)*manois*. L'adjectif italien a deux autres sens : 1) « inclinato e pronto al dare o al menar le mani, ch'è delle mani » [1] ; 2) « presto, pronto, da potersi avere prontamente in mano, da potervisi metter su incontanente la mano » [2]. Le rapport est intime entre ces sens et celui des adverbes français et provençaux dans les exemples suivants :

De lur espees i fierent *demaneis*
(*Roland*, 3419).
Et Floire l'a *menois* feru,
Le blanc hauberc li a rompu
(*Floire et B.*, 3221).
Mout colp ferir *demanes*.
(B. de Born, *Guerra et treballh*).
Aqui l'an *manes* mort en un sablo
(*Ger. de Ross.*, Raynouard).

En présence de ces exemples, et de l'ancien milanais *a la manesca*

1. Cf. anc. haut-allem. *hantag* « acer, asper, saevus », de *hand* « main ».

2. Cf. G. Villani, 11, 49, 7 : I danari bisognavano *maneschi*, per fornire la detta impresa.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

« immédiatement », il est impossible de douter que *manes* se rattache à *manesc*. Il faut revenir alors sur la définition « sans cesse, continuellement » (Levy : « ohne Unterlass, beständig ») de *manes* dans cet exemple :

Tota la noit e·l dia se combaton *manes*
Li baro de la fora, lo coms et li Frances
(*Crois. Alb.*, 7974).

Combatre manes c'est sans doute *combattere manescamente*. L'identité de *manes* « immédiatement » et de *manes* « corps à corps » trouve une confirmation curieuse dans le lat. comminus « corps à corps », car Servius déclare, dans son *Commentaire sur Virgile* (G., 1, 104), que l'emploi de comminus pour dire « immédiatement » était un provincialisme très fréquent dans la Gaule cisalpine. Les formes italienne *manesco*, provençale *manesc* et française *demanois* ont une origine régulière dans le lat. vulg. *maniscus, dérivé de manus à l'aide du suffixe -ISCUS [1].

Est-il permis de regarder l'adverbe comme un représentant de la terminaison adverbiale -ISCE, qui subsiste en roumain sous la forme *-eşte* ? Peut-être ; seulement, -ISCE devenant régulièrement *-eis* en provençal comme en français, il faudrait voir alors dans l'*e* de *manes* une forme due à la généralisation de l'*e* de *mànesc*. Il me semble préférable d'expliquer autrement l'adverbe. De l'adjectif lat. vulg. *manesco, synonyme de l'adjectif italien, on a tiré la locution adverbiale de manesco, d'après le type qu'on retrouve dans les formes latines de improviso, de integro, de novo (class. denuo), de transverso, de longo, ainsi que dans les formes françaises *de frois*, *de neuf*, *de novel*, *de legier*, et provençales *de fresc*, *de novel*, *de leu*. Dans la Gaule méridionale, l'adjectif *manesc* perd peu à peu tous ses sens excepté celui de « corps à corps », perd aussi tout rapport évident avec l'adverbe *de manesc* au sens de « immédiatement », beaucoup plus fréquent que celui de « corps à corps ». En employant *de manesc* pour dire « immédiatement » on ne pense plus à l'adjectif, on écrit souvent *demanesc*, en un seul mot, on y ajoute l'*s* adverbiale, et *demanescs* passe à *demanes*, comme *frescs* à *fres* [2].

Les éléments de *demanes* ne cessent pas d'être séparables ; on a

1. Voir pour le suffixe -ISCUS Meyer-Lübke, *Gram. des lang. rom.*, II, § 520.
2. Voir Levy, *Prov. Sup.-Wb.*, s. v. *fresc*.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

ainsi les formes *de manes, demanes*, qui ne s'accordent pas avec le type ordinaire : *de mantenen, mantenen*, et c'est évidemment ce type qui autorise l'emploi du simple *manes*.

Dans le domaine français, où l'adjectif doit prendre la forme **maneis*, l'adverbe ne demande plus d'explication. Mais que faut-il penser de l'adjectif *demaneis*? Pour ma part, je suis disposé à nier l'existence de cet adjectif composé. Tous les passages où Godefroy attribue à *demanois* une valeur adjective me semblent contenir l'adverbe. En voici deux que je n'ai pas encore cités :

> U il se cumbatrunt en un champ *demaneis*
> (*Rou*, 2e p., 2895, Andresen).
> Cachier vont el fores, el bos et el marois,
> As sanglers et as cers, et as ours *demanois*
> (*Quat. fils Aym.*, p. 72, Tarbé).

Ne faut-il pas supprimer la virgule dans le dernier vers? L'ancien français, comme l'anglais moderne, place volontiers l'adverbe à la fin de la phrase, surtout quand les exigences de la rime lui assignent cette position. *Demaneis* est bien adverbe, et Godefroy le reconnaît comme tel, dans l'exemple suivant, qui ressemble beaucoup aux exemples du prétendu adjectif :

> Ogier le fiert en l'escu *demaneis*,
> Parmi les armes li met le fer galeis
> (*Otinel*, 831).

Donc l'adjectif *demanois* n'est pas une formation analogue à l'adjectif *dehait*; il n'existe pas plus que le substantif *dehait* auquel Godefroy attribue le sens de « joie », et qui est en réalité l'adverbe *de hait* « de plein gré, de bon cœur » [1].

De *forseis*, comme de *manesc*, je ne connais qu'un seul exemple :

> Non tenias negun garent de toz pechaz, *forceis* que te mezeus
> (*Trad. de Bède*, fol. 2; Raynouard).

Dans ce passage la forme *toz*, pour *tos*, nous autorise à lire *forseis*, pour *forceis*. MM. Thomas, Meyer-Lübke et Schuchardt rattachent *anceis* aux « comparatifs neutres *ampleis, forceis, genceis, longeis, sordeis* ». Il se peut bien qu'il y ait eu un comparatif neutre *forceis, forseis*, formé par l'analogie du comparatif masculin et féminin

1. Voir mes *Recherches phil. rom.*, pp. 99-100.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

forçor, *forsor* ; mais que le passage de la *Traduction de Bède* que je viens de citer contienne un exemple de ce comparatif, c'est ce qu'on a le droit de nier absolument. Rien de plus simple que ce passage, que Raynouard range très justement sous *fors* et qu'il traduit littéralement : « Que tu ne tiennes nul garant de tes péchés, *excepté que* toi-même ». Le sens du comparatif neutre : « plus fortement » ne convient pas du tout à *forceis*. Le contexte nous oblige à voir dans *forceis que* une locution tout à fait synonyme de *fors que*, cela est certain. Et ce qui n'est pas moins certain, c'est que la morphologie nous défend de voir dans *forceis* un dérivé de *fors* < foris. Les opinions ne peuvent pas être partagées sur ce point : les suffixes ne s'ajoutent qu'aux radicaux ; **foreis*, s'il existait, serait un dérivé comme *forá*, *foral*, *foran*, *foratal*, *foratan*, mais la forme qui nous occupe : *forseis*, elle, ne peut se rattacher à *fors* autrement qu'en qualité de composé.

Et *anceis* ne doit-il pas être dans le même rapport avec *anz* que *forseis* avec *fors* ? Tous les dérivés de cette famille partent du radical ANT-. On perdrait son temps à vouloir rapprocher *anceis* de *ancien* : M. A. Thomas a fait remarquer[1] depuis longtemps que *ancien*, trisyllabique en vieux français, est nécessairement d'origine savante, et cette forme savante même a été tirée de ANT-, a l'aide du suffixe -IANUS qui se retrouve dans christianus, Ciceronianus. Mais pour que *ancien* ne vienne pas troubler notre jugement sur l'origine de *anceis*, faisons-nous une idée tout à fait nette de sa formation. Rappelons-nous la prononciation *savante* de TI antévocalique signalée par Cassiodore et citée en vain par M. Thomas pour justifier an-tsi-us comme prononciation *populaire* de *antius : il est manifeste que *antianus est devenu *an-ci-en* parce que les clercs ont dit an-tsi-a-nus. Le *c* de *ancien* répond donc exactement au *z* de *spazio*, et à tout autre *z* ou *c* qui représente TI dans des mots de formation érudite. Et ce *z* ou *c* est toujours suivi de *i*. C'est pourquoi *anceis* ne peut pas être un dérivé savant de ante. Il ne peut pas en être non plus un dérivé populaire. Toutes les recherches de plusieurs générations de philologues n'ont abouti qu'à prouver qu'aucun suffixe connu au latin classique ou au latin vulgaire ne permet de rendre compte de cette forme curieuse. Il ne nous reste qu'à voir dans *anceis* un composé de son synoyme *anz*. La morpho-

1. *Mélanges d'étymologie française*, p. 16.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

logie et la phonétique nous réduisent ainsi à chercher dans la syllabe *-eis* de *anceis* et de *forseis* un mot individuel.

Ce mot aura eu plus que probablement son origine dans les locutions conjonctives *forseis que, anceis que*. Dans sa *Syntaxe de l'ancien français*, M. Lucien Foulet écrit, au § 341 : « Le français a toujours éprouvé une certaine répugnance à accoler *que* directement à une préposition. Aussi dans ce cas intercalait-on volontiers le démonstratif *ce* entre les deux éléments : *sans ce que, por ce que* ». A ces exemples ajoutons *avant ce que, devant ce que*, synonymes de *anceis que*. Cet emploi du démonstratif n'est pas moins familier au provençal et à l'italien, qui disent *ses aisso que, per so que, ab aco que, per quello che* (cf. obw. *pertgei che*), *perocchè, perciò che*, etc. *Fors* et *anz* sont prépositions en provençal et en français [1]. Ils ont comme telles exactement le sens qu'ils prennent dans les locutions conjonctives *forseis que, anceis que*. On peut donc préciser : le mot que nous cherchons dans *-eis* doit être un démonstratif, synonyme des formes *aisso, ce, quello, tgei* ; il doit renfermer un radical connu au français et au provençal ; il doit avoir une forme qui donne régulièrement *eis* dans chacune de ces langues. Il se présente un démonstratif latin qui satisfait parfaitement à toutes ces exigences, c'est istĭus, génitif de iste, qui est devenu synonyme de hic dans la langue vulgaire [2].

Je me propose de montrer : 1° qu'il faut croire à l'existence dans la langue vulgaire de cette forme du génitif ; 2° qu'il est permis de tirer du génitif un démonstratif au cas régime direct ; 3° que le génitif illĭus n'a pas disparu en roman sans laisser de traces ; 4° que istĭus et illĭus ne sont pas les seuls génitifs qui aient laissé des traces importantes en roman.

Le génitif de iste et de ille se présente dans la langue littéraire sous deux formes, l'une primitive : istīus, illīus, dérivée de l'ancien génitif istī, illī ; l'autre secondaire et due à une évolution phonétique régulière : istĭus, illĭus. La phonétique latine veut que toute voyelle longue en position antévocalique s'abrège. Les savants sont d'accord sur ce point. L'ī long du génitif en -īus fait exception dans la phonétique latine et constitue une véritable irré-

1. On trouvera des exemples de la préposition française *anz* dans la note sur *anzi*.

2. *Archiv f. lat. Lexicogr.*, XI, p. 382.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

gularité. Lindsay nous dit [1] que les Romains avaient peine à maintenir la longueur d'une voyelle suivie d'une autre voyelle. Pour expliquer l'ī long de -īus, M. Juret suppose qu'il représente ıȷ [2]. « Il faut, dit-il, pour expliquer le maintien de l'ī dans... illīus, ipsīus et autres génitifs en -īus (<*-ī-yos), supposer que -ȷ- s'est conservé longtemps, car autrement ī aurait été abrégé dans ces mots devant voyelle... ». Mais M. Juret va modifier cette hypothèse; il continue : « Sans doute on trouve depuis Lucilius (vers 158 et 368) illĭus, ūnĭus, etc. ; mais pour Cicéron dans ses clausules métriques et pour Quintilien (1, 5, 18) la forme -īus est de règle en prose... On peut supposer que l'ī des génitifs en -īus étant en syllabe intérieure, le -ȷ suivant avait une tendance à disparaître et que, ce -ȷ- disparu, l'ī en contact avec la voyelle s'abrégeait ». Cicéron et Quintilien représentent l'opinion savante et conservatrice. Ils exigent -īus parce que c'est la prononciation originaire. Il ne faut pas formuler une hypothèse phonétique pour expliquer une prononciation savante. Le fait même que Quintilien qualifie -ĭus de vicieux établit que -ĭus est populaire. Si en 1872 Littré exige partout l'*l* mouillée, c'est que le peuple y avait substitué le yod. Enfin Lindsay donne nettement à entendre que la prononciation de -ıus par un ı long serait étonnante du temps de Servius, et Juret admet que l'ı de -īus avait une tendance à s'abréger. Cela indique que la langue vulgaire a préféré les formes avec ı bref. Remarquons ensuite que istīus, illīus faisaient exception aussi dans la déclinaison : toutes les autres formes primitives du singulier de iste et de ille étaient accentués sur la syllabe initiale. C'est une autre raison de croire à la popularité des formes en -ĭus, car la langue vulgaire abhorre les exceptions et montre partout une tendance à simplifier les paradigmes et à généraliser le radical accentué quand il est plus fréquent que le radical atone. On peut dire sans exagérer que si les formes avec ı bref n'avaient pas existé, elles se seraient probablement produites sous l'influence de l'analogie. Ajoutons à cela que les langues romanes n'offrent aucune trace de la survivance des formes en -īus. Ce serait une erreur même de croire que les formes refaites istūius, illūius aient pour base istīus, illīus. Elles ont leur source dans le relatif. Le relatif classique a,

1. *The Latin Language*, II, § 143.
2. *Phonétique latine*, p. 125.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

pour tous les genres, au génitif singulier et au datif singulier cūius et cuī ou cuĭ. La langue vulgaire généralise au masculin singulier l'ū de cūius; puis, au féminin, remplace cet ū généralisé par la diphtongue æ (> e ouvert), signe caractéristique du génitif et du datif pour ce genre (rosæ, bonæ); on a ainsi au féminin quæius > queius, quæi > quei. Si l'on voit apparaître, à côté de ces formes relatives, les démonstratifs masculins istūius, istūi, illūius, illūi, et féminins istæius > isteius, istæi > istei, illæius > illeius, illæi > illei[1], on ne saurait regarder ces formes démonstratives comme des modifications des génitifs et des datifs avec ī, car les formes datives accentuées sur la seconde syllabe ne peuvent pas remonter à istī, illī, accentués sur la syllabe initiale, et ce qui n'est pas possible pour le datif ne peut être vrai pour le génitif. Donc l'histoire de ces formes nouvelles n'infirme aucunement la conclusion, tirée de la phonétique latine et d'une tendance essentielle de la langue vulgaire, qu'il faut croire à l'existence des formes populaires istĭus et illĭus.

La question se pose : Est-il permis de tirer du génitif un démonstratif au cas régime direct ? La réponse ne peut être douteuse pour personne : il n'y a rien de plus légitime. Notons tout d'abord, comme un fait attesté et très significatif, que la langue vulgaire impose quelquefois à illius et à istius les fonctions du datif [2], et que par là elle lance istius sur le chemin qui mène à *eis*. Après cela, on peut s'attendre à voir ces formes partager le sort du datif. Des nombreuses formes génitives et datives qui se trouvent employées en roman comme régimes directs, il suffit de citer les suivantes : prov. *lor*, *lui*, *lieis*, *liei* ; franç. *lor*, *cestor*, *celor*, *lui*, *cestui*, *celui*, *li*, *cesti*, *celi*. Il se peut bien que les formes *lui*, *liei*, *li*, *cestui*, *cesti* remontent à des génitifs, comme *lor*, *cestor*, *celor* et *lieis*. On lit dans la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (II, § 76) : « Une forme plus frappante encore que [le féminin provençal] *ilh*, c'est celle du cas oblique qui s'y rattache, *lieis*, disparue maintenant sans laisser aucune trace, et qui répond au génitif illaeius rencontré dans des inscriptions. Mais que signifie un génitif dans un domaine qui connaît à peine le datif, et pourquoi le masculin n'offre-t-il pas une forme analogue ? ». Cette forme

1. Formes attestées ; voir Mohl, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVI, p. 619.
2. Voir Grandgent, *Vulgar Latin*, § 390.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

lieis, à côté du pluriel *lor*, signifie que le génitif joue un rôle peut-être plus important qu'on ne le croit dans l'histoire des démonstratifs singuliers ; elle signifie que le génitif est apte à représenter au singulier comme au pluriel tous les cas obliques ; elle signifie que le masculin *lui* peut bien cacher un primitif **luis* et représenter ainsi le génitif en même temps que le datif. L'-s est tombée, de l'aveu de tous, dans l'espagn. *cuyo* < cuius ; et il est très facile de motiver en Gaule la chute de l'-s de illuius, ce qui, par la chute normale de l'*u* atone, aurait réduit illuius à illui. On sait que pour les substantifs et pour les adjectifs *-s* est devenue, dès avant l'époque littéraire, le signe caractéristique du masculin au nominatif singulier et à l'accusatif pluriel. Sa présence dans un cas oblique du démonstratif singulier au masculin aurait fini par devenir troublante et même intolérable. C'est, très probablement, une des raisons pour lesquelles *eis* < istius est tombé en désuétude. Pourquoi le datif aurait-il subsisté plutôt que le génitif ? Au pluriel, c'est au contraire le génitif qui remplace le datif. Et si illius et istius sont quelquefois chargés des fonctions du datif dans la langue écrite même, c'est le génitif qui doit l'emporter au singulier aussi. L'étymologie de *eis* n'en dépend cependant pas. Il est définitivement établi par *lieis*, *lor*, *cestor*, *celor* que le cas régime direct du démonstratif peut remonter au génitif. Cela suffit pour rendre l'étymologie *eis* < istius très vraisemblable.

Mais on peut pousser la preuve plus loin. M. Meyer-Lübke écrit [1] : « Il est possible que l'*i* de *egli* se soit développée devant l'initiale vocalique du mot suivant : ille ámat aurait donné *egli ama*, ille cantat : *elli canta*, puis la forme usitée devant les voyelles aurait été généralisée. Mais cette généralisation a dû être faite à une époque préhistorique, car les plus anciens textes n'offrent plus trace de la répartition primitive ». Cette explication est le pendant de celle qu'on a donnée pour rendre compte de la chute du -t de post et que je crois avoir réfutée dans la note sur les représentants de postquam. M. Meyer-Lübke ne la trouve évidemment pas de tout repos. Il la qualifie de « possible », et il fait remarquer qu'elle est en contradiction avec l'usage des plus anciens textes. Si un principe fondamental de la grammaire historique défend d'expliquer les formes par la phonétique de la phrase quand la phoné-

1. *Gram. des lang. rom.*, I, § 624.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

tique du mot en rend parfaitement compte, ne doit-on pas attribuer désormais au génitif illius l'origine de l'*l* mouillée de *egli?* et non seulement de *egli*, mais aussi et surtout des formes provençales *elh*, *ilh*, *elhs*, *elha*, *elhas*? Pour le provençal comme pour l'italien, « l'explication possible » du mouillement de l'*l* est en contradiction avec l'usage des plus anciens textes. Dans cette langue tous les représentants de ille qui sont accentués de la même manière que illius ont *lh*, à côté de *l*. De plus, si l'-s finale s'est effacée dans cuius et, comme on peut le croire, dans illuius, elle sera tombée de même dans illius et dans istius, et *elh* répond exactement à illiu, comme *eis* à istiu. L'*l* mouillée se retrouve dans *aquelh*, *celh*, *cilh*. — Le français n'offre plus de formes correspondant au prov. *elh*, *ilh*. Mais qui peut dire que l'*l* de *il* ne cache pas quelquefois *l* mouillée dans l'ancienne langue? *Il* et *elle* se trouvent remplacés par *ille*, et cela tantôt dans des rimes avec *fille* et tantôt en prose. — Objectera-t-on à cette explication du mouillement de l'*l* des représentants de ille que ce qui est vrai pour le cas régime direct n'est pas vrai pour le cas sujet, et que l'*l* mouillée des nominatifs *elh*, *egli* n'a pas dans le génitif une source vraisemblable? Je répondrai à cette objection dans la note suivante sur quelques problèmes de phonétique romane résolus par le génitif [1].

Revenons à *eis*. J'ai supposé jusqu'ici que dans les locutions *fors eis que, ance eis que* le démonstratif est au cas régime direct. Mais cette supposition n'est pas nécessaire si l'on peut justifier les constructions foris istius, antea istius. Dans les formes *forsestjo, *antjestjo le génitif peut avoir été immobilisé comme dans les composés aquamanus > espagn. *aguamanos* « eau pour se laver les mains », aquarosæ > béarn. *aigerus* (cf. prov. *aigarosa*), aqua-

1. Dans la notice qu'il a consacrée (*Romania*, XII, p. 145) à la *Vie de saint Grégoire*, composée par Frère Angier à Oxford en 1214, Paul Meyer écrit : « Angier fait usage d'une forme de pronom personnel de la troisième personne que je n'ai pas rencontrée ailleurs : au lieu d'*il*, sing. ou plur., il écrit de temps en temps *is*... (13 exemples). Il y a aussi une forme féminine *es*, pour *eles*... (1 exemple). Est-ce une forme venant d'ipse, ipsi, ipsa? On trouve *esse* (ipsa) dans un vers de Philippe de Thaon. Ou est-ce iste? Cf. *is campun*, dans *Gormond*, v. 274 ». Dans ce manuscrit, *e* remplace quelquefois *ei* et équivaut alors probablement, selon P. Meyer, à *e* fermé ; dans ce cas *es* peut être pour *eis*. Les étymologies istjī > *is*, istjae > *eis* seraient régulières. Il n'est donc pas impossible que *is* soit dans le même rapport avec *ist* que le prov. *elh* avec *el*. Mais l'ital. *esso*, le prov. *es* et l'anc. franç. *es* dans *en es l'heure*, etc., rendent ipsī plus vraisemblable.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

vitæ > ital. *acquavite* (cf. bol. *akuadvetta*), capillus veneris > ital. *capelvenere*, ramus palmi > prov. *rampalm* [1]. On est donc curieux de savoir si les constructions foris (foras) istius, antea istius sont justifiables. On constate que les prépositions prov. *fors*, *foras*, franç., prov. *anz*, *ans* et franç. *ainz* sont remplacées souvent par *fors de*, *foras de*, *anz de*, *ainz de* :

> Que res no y aia part en me
> Mas vos sola, *foras de* Dieu
> (Arnaud de Marueil, *Totas bonas*, Rayn.).
> Et la vespra de Paschas se mogron *ans de* dia
> (Guill. de Tudela, Raynouard).
> *Ains de* vous i serai
> (*Floire et B.*, 2550).
> Si li reis *ainz de* lui morreit
> (*Rou*, III, 9216).

Il y a lieu de croire que ces constructions remontent à l'époque latine. Toutes les langues romanes ont un représentant de la première. L'ancien roumain a aussi *ainte de* au sens temporel et *de* paraît remplacer ici l'ablatif du second terme d'une comparaison [2]. Il est donc probable qu'à l'époque où la langue vulgaire hésitait entre l'emploi du simple génitif et celui de DE suivi du cas régime direct, foras et antea ont été souvent construits avec le génitif. Pour ce qui concerne foras istius, le doute n'est guère possible. Voici un exemple de foras construit avec le génitif par Apulée, l'auteur qui nous a légué la forme populaire afannae, si importante pour l'histoire de la famille de *avannare > ital. *afannare*, franç. *ahaner* [3] :

> Ea namque tabes, si *foras corporis* prospiravit, maiore dedecore quam noxa diffunditur
> (*Apol.*, 50, 5).

1. Voir pour ces composés Meyer-Lübke, *Gram. des lang. rom.*, II, § 545.
2. Voir Meyer-Lübke, *Gram. des lang. rom.*, III, § 269.
3. Les §§ XXXVIII-XLI de mes *Recherches phil. rom.*, sur le franç. *ahaner*, *faner*, le prov. *sofanar*, *soanar* et leurs congénères paraissent avoir échappé à M. Graur, qui, sans essayer d'infirmer mes conclusions, vient de proposer (*Romania*, LIV, 503), très sommairement, de tirer l'ital. *affannare* du substantif afannae et de voir dans ce dernier avec Ribbeck (*Leipz. Stud.*, IX, 337), qu'il ne mentionne cependant pas, un emprunt au grec médiéval ἀφάναι. Cette explication d'*affannae*, que j'ai repoussée en 1921 (v. *Rech. phil. rom.*, p. 83, note), ne supporte pas l'examen. Le mot grec apparaît au VIe siècle après J.-C., dans cette phrase

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)

Ainsi, en résumé, la morphologie et la phonétique nous obligent à voir dans la syllabe *-eis* de *anceis* et de *forseis* un mot individuel. La syntaxe indique que ce mot doit être un pronom démonstratif. Le génitif istĭus donne régulièrement *eis* en français et en provençal. Tout porte à croire que istĭus a eu cours en langue vulgaire. Iste, qui a d'autres représentants en français et en provençal, a précisément le sens qui convient le mieux à *eis*. Rien n'est plus régulier pour les démonstratifs que le passage du génitif au cas régime direct, mais la syntaxe permet de voir au besoin dans *eis* un génitif immobilisé. Cette forme trouve un grand appui dans le prov. *elh* et l'ital. *egli*. La note suivante fera voir que *elh* et *egli* sont appuyés à leur tour par toute une série de formes romanes [1].

d'Étienne de Byzance : Ἀφάναι, χωρίον Σικελίας ἄσημον, ἀφ'οὗ ἡ εἰς Ἀφάνας ἐπὶ τῶν ἀδήλων καὶ ἐκτετοπισμένων. Le mot Ἀφάναι garde nettement son caractère de nom de ville (cf. *Tombouctou* la Mystérieuse) dans εἰς Ἀφάνας et cette locution prouve que Ἀφάναι n'était pas devenu nom commun avant le VIe siècle, s'il le fut jamais. Comment confondre dès lors *afannae*, qui est du IIe siècle, avec ce nom propre grec, qu'il ne reproduit même pas correctement ? Il est, d'autre part, fort probable que le faux air de famille entre *afannae* et l'adjectif grec ἀφανής a fini par tromper les clercs du moyen âge et qu'ils ont cru devoir revêtir *afannae* d'une forme grecque. Au Xe siècle, Suidas va jusqu'à écrire : σκινδαψός, ἀφάνα ; mais la glose : *apinae*, φάννας (ἀφάννας *g.*) (*C. G. L.*, II, 9, 40) trahit par -νν- et par la forme réduite φάννας (cf. franç. *fane*) l'origine véritable du mot. L'étude des sens conduit à la même conclusion. M. Graur veut que le lat. vulg. *afannare « se donner de la peine » soit tiré de afannae, pris au sens de « chose embrouillée » ou de « situation embrouillée ». Cette dérivation, dont il ne nous offre aucune explication, est dénuée de vraisemblance sémantique, tandis que l'étymologie *avannare est appuyée par le franç. *vanner* « fatiguer, harasser » : *Vous paraissez vannée de fatigue, ma fille* (G. Sand, *Claudie*, I, v). Ajoutez que si afannae est tiré de *avannare, il signifie proprement « balle, paille, etc. qu'on rejette en vannant » (cf. prov. *soanas* « rebuts », de *sofanar*, et franç. *fane* « débris de feuilles, d'herbes ») et, au figuré, « balivernes » (= anc. franç. *bale iverne* « balle d'hiver », v. *Rech. phil. rom.*, XXII), sens qui convient bien mieux que celui de « chose embrouillée » pour expliquer afannae dans les phrases d'Apulée : *haec et alias similis afannas frustra ablaterantis* (*Mét.*, X, 10) ; *ore semiclauso balbutiens nescio quas afannas* (*ib.*, IX, 10). Ce substantif est tombé en désuétude quand *afannare a passé du sens de « vanner » à celui de « se donner du mouvement, de la peine ».

1. Le passage de *anceis* > *ançois* à *ainçois* en français est expliqué dans la note sur *ainz*.

BDD-A17961 © 1930 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:59:16 UTC)